dito marchand, de 5 liv. 2 ſols à 5 liv. 3 ſols ; dito ordinaire ; de 4 liv 15 ſols à 4 liv. 18 ſols; le quintal de coton de Saint Domingue, de 150 à 155 liv.; dito de la Martinique, de 140 à 145 liv.; le gingembre gris, de 23 à 24 liv. ; canefice, de 27 à 28 liv.; cuirs tanés, de 35 à 45 liv.; dito en poil, de 30 à 35 liv.; *la livre* de gingembre confit, 26 ſols ; citrons confits, de 16 à 17 ſols ; rocou, de 28 à 30 ſols ; cacao de Caraque, 40 ſols ; dito de la Martinique, 14 ſols ; le quintal de ſyrop de rafinerie, 9 l. 10 ſ.

Les eaux-de vie, 125 liv. les 32 veltes.

## Arrivée *de Navires.*

Du 16 au 23 Mars 1767, il eſt entré dans ce Port 39 Navires François & Etrangers, dont 3 venant des Colonies ; ſçavoir, l'*Harmonie*, de 160 tonneaux, Capitaine *Georges Calvet* de Bordeaux, parti de Saint Domingue ; la *Magdelaine*, de 200 tonneaux, Capitaine *Lahontan* du Havre, parti du Cap ; l'*Angélique*, de 160 tonneaux, Capitaine *Fonfrede* de Bordeaux, parti de la Guadeloupe, chargés des marchandiſes des Colonies pour divers négociants & Particuliers de Bordeaux. Des 36 autres, 9 venoient de Newcaſtle, 1 de Corck, 1 de Dorth, 1 de Stockholm, 2 de Bilbao, 1 de Saint Sébaſtien, 1 de Bayonne, 1 de Lisbonne, 3 de Nantes, 2 de Redon, 1 d'Audierne, 1 de Saint Malo, 4 de Morlaix, 1 de Landerneau, 1 de Port-l'Aunay, 2 de Dieppe, 3 de Rouen & 1 du Havre, chargés de charbon de terre, de beurre, de bœuf, de fromages, de planches, de goudron, de fer en barres, de laines, d'oranges, de fayance & autres, de toiles à voiles, de ſardines, de ſuif, de harengs, de toile cirée, de plâtre & de vin de liqueur.

## *Suite des Navires en Coutume pour les Iſles.*

Numeros 62, l'*Heureuſe Famille*, Armateurs MM. *Leris* freres ; 63, la *Médée*, Armateur M. *F. Lavaud*, Courtier le ſieur Chevret ; 64, le *Chevalier de Saint Marc*, Armateurs MM. *Tuffereau* freres, Courtier le ſieur Guimounet ; 65, le *Port de Paix*, Armateurs MM *Virazel & Ducos*, Courtier le ſieur Chevret ; 66, le *Parnaſſe*, Armateurs MM. *Tarteyron* freres, Courtier le ſieur Delmestre ; 67, l'*Actif*, Armateur M. *Chicou Bourbon*, Courtier le ſieur Chevret.

## De Nantes, *le 29 Mars 1767.*

## Arrivée *de Navires.*

Du 20 au 27 Mars 1767, il eſt entré dans ce Port 3 Navires François & 4 Etrangers ; ſçavoir la *Marie Anne*, de 150 tonneaux, Capitaine *le Grand*, venant de Marſeille chargé de 105000 liv. de ſavon, 26 pieces d'huile d'olive, d'amandes caſſées & en coques, de miel, de réglisſe, de ſené, de manne, d'encens, de jalap, de drogueries diverſes, de verdet, de coton en laine, de liqueur médécinale, de quarante caiſſes d'oranges, de noiſettes, de jus de citrons, de gomme, de tamarins, de coton filé, de figues, de ſyrop capillaire, d'anchois, de capres, d'olives, de raiſins ſecs, de quina, d'orpiment, d'eau de fleurs d'oranges, de piſtaches, d'oignons de tubereuſes, de noix de galle, de fromage de Parmeſan, de ſel tamarin, de graine d'Avignon, de crême de tartre, de ſel ammoniac, de cendre potaſſe, d'éponges, de ſalſe pareille, de therébentine, de ſoude, de vitriol, d'anis, d'alun & de ſel de Saturne ; la *Corneille*, de 60 tonneaux, Capitaine *Abel Largement*, venant de Cadix avec des oranges, des citrons, du vin de Xeres, de Malaga & de Rotta ; la *Valeur*, de 80 tonneaux, venant de Majorque avec des oranges & des citrons ; l'*Eſpérance*, de 180 tonneaux, Capitaine *Pieter Bauman*, venant d'Oſtende avec du mérein, pipage & bariquage ; l'*Epervier*, de 45 tonneaux, Capitaine *Thomas Bodkin*, venant de Corck ; les *Deux Amis*, de 30 tonneaux, Capitaine *Mathieu Brown*, venant de Waterford avec du beurre, du bœuf ſalé, des cuirs verds & de la chandelle ; l'*Hippenhove*, de 150 tonneaux, Capitaine *Lieven Andryaanſe*, venant de Zericzée avec du fromage.

## Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps, 3 Navires François & 1 Etranger ; ſçavoir, la *Jeune Françoiſe*, Navire neuf, de 60 tonneaux, Capitaine *Thomas Dumontet*, allant à Cadix avec de la farine, des peaux de veau corroyées & de la mercerie ; le *Printems*, Navire neuf de 65 tonneaux, Capitaine *Jean-Louis Chauvet*, allant à Barcelonne avec des feves, des faiols & de la farine ; le *Deſir*, de 70 tonneaux, Capitaine *Philippe Noleau*, allant à Dunkerque avec du vin d'Amont & des cuirs tanés ; le *Jeune Jacob*, de 130 tonneaux, Capitaine *Willem Daniel Meyer*, allant à Hambourg avec du vin Nantois & d'Amont, des peaux de veau corroyées, du café, du ſyrop, du ſucre brut, de l'indigo & du the.

## Navires en armement.

Le Navire François le *Marquis de Levy*, de 250 tonneaux, Capitaine *Gillet*, Armateur M. *Richard*, eſt en charge dans ce Port pour le Port au Prince.

Le Navire Etranger le *Willem Eliſabeth*, de 100 tonneaux, Capitaine *Gerrit Van Nyn* ; Interpréte le ſieur *Odiette*, eſt auſſi en charge dans ce même Port pour Roterdam.

## Prix *des vins & des eaux-de-vie le 26 Mars 1767.*

Vins vieux, de 120 à 150 livres.
Eaux-de vie, de 136 à 138 liv. les 29 veltes.

*A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1767.*

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1767.

# GAZETTE *DU COMMERCE,*
## DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

*ANNÉE* 1767. Du Samedi 4 Avril.


## *AGRICULTURE.*

### De Civita-Vecchia,

*Le premier Mars 1767.*

LA premiere Flotte Hollandoiſe, fretée à Amſterdam & chargée de bled pour l'approviſionnement de Rome, eſt arrivée dans ce Port où l'on attend inceſſamment la ſeconde qui doit venir d'Oſtende. Le Prélat Chilini, Nonce de S. S. à Bruxelles, y a exécuté avec ſuccès la commiſſion qu'il avoit reçue d'acheter des grains pour l'État Eccléſiaſtique. Les Marchands de Livourne & de Gênes s'étoient flattés que cet État ſeroit contraint de tirer d'eux le bled dont il avoit beſoin; mais le Gouvernement ayant prévu que l'achat en auroit été trop couteux, a pris le parti de les faire venir du Nord, & ſon entrepriſe a réuſſi au point, que la Capitale & les autres Villes en ſeront bientôt pourvues ſuffiſamment. Les Miniſtres prépoſés à l'approviſionnement de Rome, ont envoyé ordre à celui de leurs Commiſſionnaires qui réſide ici, de ne pas payer le bled qui arriveroit, plus de 45 ℔ le rubre, au poids de ſix cent quarante livres. Cet ordre a beaucoup dérangé les ſpéculations des Négocians de Livourne, où cette denrée eſt en ſi grande abondance, qu'on y trouve à peine aſſez de magaſins pour la renfermer.

## INVITATION

*A MM. les Curés & gros Décimateurs du Dioceſe du Mans; & à MM. les Seigneurs, Citoyens diſtingués, & riches Propriétaires de la Province du Maine, par la Société Royale d'Agriculture du Bureau du Mans.*

L'agriculture de la Province du Maine, ſe tire très-lentement de l'eſpece d'anéantiſſement où elle a malheureuſement demeuré trop long-temps, & dans lequel pluſieurs de ſes cantons ſont encore bien enfoncés: la Société n'a rien négligé depuis ſon établiſſement, pour repréſenter au Gouvernement la néceſſité d'enlever à cette partie précieuſe toutes les entraves qui ont pu contribuer à ſa décadence; avantages qu'on ne peut attendre que de ſa protection. Elle a la ſatisfaction d'en voir déjà pluſieurs abolies, & elle a lieu de ſe flatter, de la bonté du Roi, que les autres s'anéantiront ſucceſſivement, ſuivant les circonſtances.

La Société eſt en même-temps convaincue par ſes propres connoiſſances, & par l'expérience de pluſieurs Contrées de l'Europe, qu'indépendamment des ſecours des Exemptions & Priviléges que cet Art par excellence reçoit de la protection du Roi, les Citoyens diſtingués par leur zele & en état de donner des marques de leur généroſité en faveur de l'agriculture de leur canton, peuvent de leur côté contribuer infiniment à ſon encou-



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ragement général, & animer les travaux champêtres : pluſieurs de ces zelés Patriotes en ont déjà fait la preuve, en accordant annuellement, ou pour un temps, dans les Communautés où ils ont du crédit & des propriétés, des prix d'agriculture (ſur les objets qu'ils croyent les plus utiles pour la perfectionner, & améliorer les cultures & les principales branches de l'économie rurale) en faveur des Paroiſſiens qui ont le mieux réuſſi dans l'objet propoſé.

La ſituation actuelle de la Société, ne lui permettant pas par elle-même de mettre en uſage cette voie d'encouragement, à l'exemple de pluſieurs Sociétés étrangeres, il ne lui reſte que la voix exhortatoire auprès des Citoyens diſtingués de ſa Province (en faveur de ſa proſpérité;) & jalouſe d'y pouvoir contribuer par le ſecours de ſes Compatriotes, elle ſe détermine avec le plus grand empreſſement, à publier en ſon entier, le détail que la Société d'Agriculture d'Alençon, vient de donner, de différens prix que M. COLOMBET, Curé de Saint Denis, Doyen d'Alençon, Membre de la même Société, vient d'accorder, de pluſieurs parties de ſes dixmes, en faveur de ſes Paroiſſiens qui les gagneront, tant qu'il reſtera leur Curé.

Tout bon Citoyen doit ſentir les avantages infinis qui doivent réſulter de pareils traits de généroſité, non-ſeulement en faveur du Colon, mais encore à l'avantage du Propriétaire & du Décimateur : chacun en voulant concourir à l'honneur de cette ſorte de récompenſe, ne peut y parvenir qu'en redoublant ſes travaux & ſes ſoins économiques. Le travail perd ce qu'il a de dur, par l'eſpérance du prix; l'émulation devient ſucceſſivement générale, à l'envie les uns des autres : les enfans, à l'exemple de leurs peres, de fainéans deviendront laborieux.

Le travail ſeul tire l'homme de la miſere; il forme le commencement de ſon aiſance, & ſa continuité conduit toujours à la richeſſe du Cultivateur : c'eſt cette activité qui aſſure le revenu du propriétaire, & qui en améliorant ſon fonds, en augmente la valeur. Il eſt donc de ſon intérêt de contribuer à cet encouragement & à la proſpérité de ſon canton : les Décimateurs y trouveront un égal avantage.

La Société ſe fera une gloire & un devoir de s'intéreſſer eſſentiellement dans la louable commotion que cet exemple a déjà excité dans le cœur de quelques-uns de ſes concitoyens, qui ſe diſpoſent à donner pour prix des beſtiaux; d'autres des inſtrumens aratoires, *&c.*

Elle oſe auſſi eſpérer de la généroſité & de la charité de MM. les Décimateurs, qu'ils la manifeſteront en faveur de leurs Paroiſſiens, par le ſacrifice d'une légere portion de leurs dîmes; & que tous les bons Citoyens y mettant du zele, tout concourra à cet encouragement général, qui ſeul peut rendre notre agriculture floriſſante.

## LETTRE

*Aux Auteurs de la Gazette, ſur le ſecret de deſſaler l'eau de la mer.*

MESSIEURS,

Tous les bons Citoyens qui liront vos Gazettes N°. 22, 23 & 24, s'empreſſeront de donner à M. Chervain les éloges que mérite la découverte importante qu'il vient de faire d'une méthode ſûre & aiſée pour deſſaler l'eau de mer; & tous ceux qui ont une ame ſenſible & honnête, ne pourront refuſer leurs louanges au déſintéreſſement avec lequel il publie lui-même ſon ſecret. Cet exemple n'eſt pas commun, & il en eſt d'autant plus eſtimable. Ce n'eſt pas que l'on puiſſe blâmer tous ceux qui font des découvertes utiles à l'humanité, d'en retirer une récompenſe proportionnée au ſervice qu'ils rendent. Rien n'eſt plus juſte, lorſque l'état de leur fortune ne leur permet pas de la ſervir gratuitement. C'eſt là le cas où la Société ſe trouve engagée à rembourſer les frais & à payer l'induſtrie de l'inventeur, à moins que le Gouvernement ne ſe charge de la dette, & ne tranſporte ainſi la propriété du ſecret au public, comme il a fait en France, en achettant à M. Broſſard le

secret de l'agaric pour les hémorragies, & en Angleterre à Mlle. Stephens celui de son remede pour la pierre, qui ont été publiés l'un & l'autre.

M. Poissonnier qui s'est proposé le même but que M. Chervain, avec le zele d'un vrai Citoyen, & qui y est parvenu par une autre voie, nous mettra sans doute bientôt à portée de comparer sa méthode avec celle de M. Chervain. Les procédés différens de deux habiles Physiciens qui se sont rencontrés dans la fin de leur opération, sans se communiquer leurs idées, sont peut-être les plus sûrs de tous les moyens pour faire appercevoir ce que l'une des deux méthodes pourroit avoir de moins parfait que l'autre. Le service que M. Poissonnier a rendu au public sera complet lorsqu'il lui communiquera le secret de la poudre qu'il compose, & dont il prescrit l'usage pour rendre salubre l'eau de mer dessalée suivant ses principes : l'espoir de la perfectionner est sans doute l'unique raison qui l'a empêché jusqu'ici de le publier.

Si l'on considere le succès qu'ont eu les expériences de ces deux Physiciens, & celles qui ont été faites par plusieurs autres avant eux sur le même objet, on se convaincra que la dessalaison de l'eau de mer, que la spéculation avoit rendue probable, est devenue certaine dans la pratique. Il ne reste donc plus qu'à établir une méthode constante & sûre pour se procurer aisément & à peu de frais, de l'eau douce au milieu de la mer. C'est à l'examen des différens procédés que l'on emploie pour y parvenir, que nous devrons cette connoissance : j'ai donc cru, Messieurs, qu'il ne seroit pas inutile de rappeller ici le détail de celles que M. Gautier, Médecin de Nantes, fit en 1717. Il se trouve dans le Dictionnaire de Physique du P. Paulian, Jésuite, à l'article *Mer*. Quoique ce livre soit très-répandu, il est possible qu'il soit inconnu à quelques-uns de ceux qui lisent vos Gazettes ; & ils ne seront peut-être pas fâchés de voir ici ce qu'il dit de la méthode de M. Gautier.... » L'on nous assure dans les Journaux de » Trevoux qu'il n'est pas bien difficile de » dessaler l'eau de mer par la voie de la dis- » tillation. La nature indiquoit ce moyen, » disent les Journalistes, & M. Gautier, » Médecin de Nantes, fut un des premiers » à s'en appercevoir. Il fit réflexion que l'eau » de pluie n'est que l'eau de la mer distillée » par le soleil. Ce sçavant Phisicien étudia » donc soigneusement la maniere dont opere » en cette occasion le grand Agent de la na- » ture, & il imagina des équivalents fort » heureux pour tenir lieu de ce qui étoit ini- » mitable dans la distillation naturelle de l'eau » de la mer changée en pluie. Il mit le feu, » non pas dessous, mais dessus l'eau ; c'est-à- » dire, il mit de l'eau de la mer dans la cu- » curbite de sa machine pour être échauffée » & élevée en vapeur par le moyen d'un » tambour placé au-dessus de l'eau, qui dans » son sein contenoit un feu de bois & de » charbon ; & alors on vit couler par le » robinet de la citerne de la machine, une » eau meilleure encore que toutes celles des » fontaines les plus renommées. Ce fut le » 20 Mai 1717, que M. Gautier fit son ex- » périence au Port de l'Orient, à bord du » Vaisseau de guerre le Triton. Il alluma le » feu dans le réchaud de sa machine, & dans » l'espace de 24 heures il eut 9 pieds cubes » d'eau douce, c'est-à-dire, 324 pintes. Le » 22 du même mois il ralluma le feu dans la » machine, & dans 12 heures il tira 144 » pintes d'eau douce. Le 25 le feu fut encore » rallumé : on eut de l'eau douce. On s'en » servit pour faire cuir des viandes, bœuf, » mouton ; le tout fut très-bien cuit en moins » de 2 heures avec un feu médiocre. Le 27 » on pesa de cette eau avec un pese-liqueurs ; » elle se trouva aussi légere que celle de la » meilleure fontaine du Port de l'Orient. » Le 28 on pétrit du pain avec cette eau, » & le pain se trouva aussi bon, & même » un peu plus frais & plus léger que celui » que l'on fait avec de l'eau ordinaire. Cette » eau n'avoit aucun goût de sel, & les gens » du Vaisseau assurerent avec serment en » avoir bu pendant plus d'un mois, même » fort souvent à jeun, sans avoir ressenti au- » cune incommodité. Ajoutez à tout cela » que la barique d'eau qui contenoit 282 » pintes, ne revenoit qu'à 15 ß 11 d. Tou- » tes ces particularités sont tirées du regis- » des procès-verbaux tenus au Contrôle de » la marine, au Port de l'Orient. »

Voilà trois méthodes différentes, & par lesquelles on est parvenu au même but. Il s'agit de les examiner séparément pour voir quelle est la meilleure : c'est ce que je n'en-

treprendrai point n'en ayant vu aucune des trois, & ne connoiſſant point la poudre que M. Poiſſonnier emploie,& dont il penſe que la mixtion eſt néceſſaire avec ſon eau deſſalée, pour l'empêcher d'être nuiſible à la ſanté de ceux qui en feroient uſage. Je ferai ſeulement une réflexion ſur la matiere de l'alambic dont on doit ſe ſervir. Le choix en eſt de la plus grande importance pour éviter les accidens que peut cauſer le verd-de-gris qui ſe forme dans les vaſes de cuivre lorſqu'ils ſe détament. La machine dont M. Gautier s'eſt ſervi, y paroît plus ſujette que celles où l'on met le feu deſſous, parce que dans celle de M. Gautier, le feu agiſſant immédiatement ſur le cuivre avant que l'étain qui le couvre intérieurement, n'ait eu le temps d'être mouillé par les vapeurs qui s'élevent de l'eau, peut faire fondre cet étain, & laiſſer à découvert le cuivre qui forme le fond de ſon tambour & le couvercle de ſa machine. Celles où l'on met le feu deſſous, ne ſont pourtant pas exemptes de cet accident; car on pourroit citer pluſieurs exemples d'alambics dont l'étain s'eſt détaché dans le temps même de l'opération, qui avoit ſans doute été faite ſans précautions par des gens peu inſtruits, tels qu'on peut ſuppoſer ceux qui ſeront chargés ſur les Vaiſſeaux de deſſaler l'eau de mer. L'expédient que propoſe M. Chervain de faire la machine de fer battu, préviendroit tous ces accidens, & rendroit l'uſage de l'eau de mer deſſalée, auſſi ſûr qu'utile.

J'ai l'honneur d'être, &c. D. R.

*ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Février* 1767, *dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

| LILLE. | | CHAALONS. | | LA ROCHELLE. | |
|---|---|---|---|---|---|
| Lieux des Marchés. | Prix | Lieux des Marchés. | Prix | Lieux des Marchés. | Prix |
| | l. ſ. d. | | l. ſ. d. | | l. ſ. d. |
| Aire. | | Bar-ſur-Aube. | 14 8 | Barbezieux. | 22 16 |
| Arras. | 17 2 6 | CHAALONS. | 14 | | |
| Bailleul. | 20 15 8 | Chaumont. | 16 10 | | |
| Bapaume. | 17 1 | Epernay. | 13 10 | Cognac. | 23 15 |
| Bergues. | 20 14 8 | Joinville. | 15 16 | | |
| Bethune. | 18 12 2 | Langres. | 18* | | |
| Caſſel. | 19 4 | Mezieres. | 13 18 | LAROCHELLE. | |
| Douay. | 17 6 7 | Reims. | 15 19 6 | | 24 |
| Dunkerque. | 23* | Rethel. | 11* 15 7 | | |
| Gravelines. | 19 16 11 | St. Dizier. | 12 7 6 | | |
| Heſdin. | 15 4 | Sainte-Menehoult. | 12 | Marennes. | 22 15 |
| LILLE. | 18 11 11 | Sezanne. | 13 6 2 | Saintes. | 24* 7 6 |
| S. Omer. | 19 2 6 | Troyes. | 14 8 | | |
| S. Pol. | 11* 11 11 | Vaucouleurs. | 15 15 | St. Jean d'Angely. | 22* 3 |
| S. Venant. | 19 10 | Vitry. | 13 7 6 | | |
| PRIX COMMUNS. | | PRIX COMMUNS. | | PRIX COMMUNS. | |
| From. le ſep. | 18 8 2 | From. le ſep. | 14 6 9 | From. le ſep. | 23 6 1 |
| Pain la liv. | 2 9 | Pain la liv. | 1 9 | Pain la liv. | 2 5 |
| Avoine le ſ. | 5 15 11 | Avoine le ſ. | 4 12 1 | Avoine le ſ. | 9 11 4 |
| Foin le q. | 1 11 11 | Foin le q. | 1 12 3 | Foin le q. | 1 16 8 |
| Paille le q. | 1 9 1 | Paille le q. | 15 5 | Paille le q. | 1 3 6 |

# COMMERCE.

## De Moulins.

LA conſtruction d'un pont ſur l'Allier, à Moulins-en-Bourbonnois (qu'on regarde comme un chef-d'œuvre), a fait naître l'émulation parmi les Habitans de cette Ville, & y attire des Étrangers qui y forment des établiſſemens. M. *Boullard*, ſous la protection du Roi, & en vertu d'un Arrêt du Conſeil du 13 Mai 1766, vient d'y élever une manufacture de bas de ſoie, fil & coton, &c. Elle eſt montée de 17 métiers, dont 13 en ſoie. Il s'eſt livré à ce genre d'ouvrage d'autant plus volontiers qu'on recueuille dans le pays de la ſoie, qu'elle y devient même aſſez abondante, & de la meilleure qualité. Auſſi tout ce qu'il fabrique eſt-il d'une beauté ſupérieure. La ſoie qu'il emploie eſt torſe & retorſe, & purgée avec le plus grand ſoin.

## Question de Commerce.

*Pierre* de Dôle, vend à *Jacques* de Colmar, en foire de Strasbourg environ vingt barils de vin vieux de Malaga, qu'il promet être auſſi bon, que celui que *Jacques* avoit d'ailleurs; le baril de la teneur de 115 à 120 bouteilles de la grandeur de celles de Champagne, à un prix fixe & modéré, diſant qu'il en avoit fait achat par rencontre. L'accord ſe paſſe par écrit, & *Jacques* en conſéquence contremande une partie qu'il a commis à Malaga: *Pierre* arrivant à Dôle, au lieu de faire cette expédition, marque à *Jacques* qu'il s'eſt trompé, & que les barils ne contiennent que 75 bouteilles chacun; *Jacques* répond qu'il n'a qu'à les expédier, & que de leur contenu l'on comptera 115 bouteilles pour le prix convenu par baril, ce que *P.* refuſe, & n'en envoie qu'un baril pour en gouter la qualité qui eſt très-mauvaiſe, & qui ne ſe trouve pas être un véritable vin de Malaga, peut-être pour faire deſiſter *Jacques* du traité. On demande ſi *Pierre* eſt obligé de fournir les barils du contenu, de la qualité & au prix convenu.

## De Londres.

Les affaires de la Compagnie des Indes continuent d'occuper l'attention du Gouvernement & du public. Les Directeurs ont fait au commencemt. de Mars les propoſitions ſuivantes pour obtenir le renouvellemt. de la Charte & du privilege de la Compe. pour cinquante ans. Ils offrent, 1°. de donner au Gouvernement 500,000 ℔ ſt. (plus de 12,000,000 tournois) qui ſeront payées cette année, la Compagnie étant autoriſée par le Parlement à emprunter cette ſomme. 2°. Après avoir payé ſur les revenus de la Compagnie dans l'Inde, toutes les dépenſes des emplois civils & militaires en Aſie, en temps de paix & en temps de guerre; après avoir prélevé un droit de 5 pour cent ſur le montant des ventes, pour rembourſer les dépenſes faites en Europe, & après avoir déduit le dividende de 10 pour cent, dont jouiſſent actuellement les Propriétaires des actions, la Compagnie offre au Gouvernement la moitié des bénéfices qu'elle tirera à l'avenir de ſon commerce & de ſes revenus. Ce projet ayant été jugé inadmiſſible par le Miniſtere, le ſieur Sullivan, un des actionnaires, en a préſenté un autre à l'aſſemblée générale de la Compagnie, dont le Miniſtere a, dit-on, déclaré, qu'il ſeroit très-ſatisfait. Les partiſans de ce nouveau projet ont propoſé qu'on joignit un certain nombre d'actionnaires au comité des Directeurs chargés de l'examiner; mais après des débats très-longs & très-vifs, il fut arrêté dans l'aſſemblée du 19 de ce mois, à la pluralité de 456 voix contre 254, que les Directeurs ſeroient établis ſeuls Juges du projet du ſieur Sullivan. Cette déciſion a fait baiſſer de 3 pour cent les actions de la Compagnie, qui étoient à 246.

Nos Négocians qui font le commerce de Portugal, attendent avec impatience, l'effet des repréſentations que notre Miniſtere a faites à la Cour de Lisbonne, ſur les vexations & les contraintes dont ils ſe plaignent; cependant des mémoires qui viennent d'être publiés ſur cet objet, attribuent moins à cette cauſe la décadence ſenſible de cette branche de notre commerce, qu'à l'accroiſſement de l'induſtrie chez les Portugais, & à l'établiſſement de pluſieurs manufactures qui

les ont mis en état de ſe paſſer d'une partie des marchandiſes que nous leur portions. Il y a quelques années qu'une ſeule maiſon de Londres envoyoit à Lisbonne pour environ 7 à 8000 ℔ ſt. de chapeaux par an, mais pluſieurs manufactures de chapeaux que le Portugal a préſentement, ont fait tomber preſqu'entiérement l'importation étrangere.

## CHANGES A PARIS.

| M. 1767. | Lundi 30. | Mar. 31. | M. 1er. A. |
|---|---|---|---|
| Amſterdam. | 55 5 8e. | . . . . | . . . . |
| Londres. . | 32 . . . | . . . . | . . . . |
| Hambourg. | 168 ½ . . | . . . . | . . . . |
| Madrid. . | 15 . . . | . . . . | . . . . |
| Cadix. . . | 14 17 6 . | . . . . | . . . . |
| Livourne. . | 93 ½ . . | . . . . | . . . . |
| Lyon Rois. | ⅛ ben. . | . . . . | . . . . |

### ANNONCE DE LIVRE.

On trouve à Veniſe chez Fenzo, Libraire, *Saggio ed oſſervazioni*, &c. 1766, Un Vénitien patriotique nommé Dominique Cavalotte, cherche à donner à ſes compatriotes le mérite d'avoir ſurpaſſé tous les autres peuples dans l'art de la navigation. Les Vénitiens ont porté la conſtruction de Vaiſſeaux au plus haut dégré de perfection. *Ramuſio*, *Maſſer*, *Marie Polo* & d'autres ont fait le voyage de la Chine & de la Jamaïque. L. de Morto ſervoit ſous Jean II. Roi de Portugal, du temps que le Cap-verd a été découvert, Anton & Nicolas Borbara ont navigué ſur les côtes d'Irlande & de Groenland en l'année 1400, & Pierre Quirini fait naufrage en 1455 ſur la côte de Norvege. Sebaſtian Cabot, entreprit le premier de naviguer en Chine par la mer glaciale, & obſerva dans ce voyage la déclinaiſon de l'aiguille aimantée, il fit la découverte des côtes de l'Amérique ſeptentrionale. On trouve même dans la biblioteque de Saint Marc, parmi les manuſcrits du Cardinal Beſſarion, des cartes qu'un certain Vénitien nommé Candido, a gravées en 1424, & ſur leſquelles ſont indiquées les Antilles dans la mer Atlantique, que l'on prétend n'avoir été découvertes par Colomb, que 65 ans après cette époque. On trouve encore au commencement de ce livre une conſidération très-intéreſſante de l'importance de la navigation relativement au commerce, des découvertes auxquelles elle a donné lieu & des Nations qui s'en ſont occupées avec le plus d'émulation & de ſuccès.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 1er Avril 1767.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| L'Or à 23 k. 31. 32e. *l'once* à | 99 ℔ | ß | d. |
| Or à 20 karats, *l'once* à . . | 82 | 10 | |
| L'argent à 11 d. 20 g. *le m.* à . | 54 | 5 | |
| *Idem* de 11 d. 10 g. à . . . | 52 | | |
| Piaſtres le marc, . . | 48 12 | 6 à 15 | ß |

## FINANCES.

### DE COPENHAGUE.

LE 11 Mars 1767, jour indiqué pour une aſſemblée générale, il a été rembourſé aux Actionnaires de la banque, ſur les fonds que le Roi leur a empruntés, 400 rixdahlers par action, ou à leur choix, une obligation de Sa Majeſté de pareille valeur, à 4 pour cent d'intérêt. L'action étant de 500 rixdahlers, ils continueront de jouir pour les 100 autres rixdahlers, des bénéfices ordinaires de la banque.

Il paroît une Ordonnance du 13 Février dernier, par laquelle le Roi permet de placer à 4 pour cent les fonds publics & ceux des mineurs. La même Ordonnance permet de prendre 5 pour cent d'intérêts ſur les obligations de change.

### DE LONDRES.

*Adreſſe de remerciement que l'on prétend avoir été envoyée par le Grand-Juré de Buckingam, à M. Georges Greenville, touchant la réduction de la taxe des terres, d'un scheling par livre.*

Nous vous adreſſons nos ſinceres remerciemens d'avoir contribué à nous ſoulager en partie du poids d'une taxe très-onéreuſe

& très-partielle qui a ſubſiſté contre toute raiſon & ſans exemple depuis cette paix ſi vantée, quoique le ſeul prétexte que l'on eût donné pour la conclure, ait été d'alléger le fardeau des impôts.

Nous penſons que l'impoſition de la taxe ſur les terres eſt eſſentiellement mauvaiſe, parce qu'elle eſt abſolument partielle, puiſque les poſſeſſeurs des autres eſpeces de biens ne contribuent point d'un ſeul liard aux beſoins de l'État. Le Propriétaire d'une chetive cabane de 10 liv. ſterl. paye 40 ſchel. outre les réparations qu'il eſt obligé de faire, tandis qu'un Juif qui poſſede cent mille liv. ne paye pas un ſol de droits, & eſt exempt de toutes ſortes de charges.

Elle eſt injuſte, parce que les Propriétaires des terres retirent moins d'intérêt de leur argent que les Propriétaires de toute autre eſpece de biens.

Elle eſt contraire à la ſaine politique, parce que les Propriétaires de terre ne peuvent rentrer dans leurs fonds qu'en augmentant le prix de leurs fermes, ce qui contribue à faire hauſſer le prix de toutes les néceſſités de la vie.

Elle encourage l'émigration à laquelle on n'eſt déjà que trop diſpoſé, & que l'on doit appréhender particuliérement quand elle a l'Amérique pour objet ; en effet, ſi l'on ſurcharge d'impôts les Propriétaires des petits biens, on les oblige de ſe retirer avec leur famille dans les pays où l'argent porte un plus haut intérêt, & ces particuliers en vendant leurs biens, comme cela arrive tous les jours, aux plus riches du voiſinage, étendent de jour en jour, au grand riſque de notre liberté, les bornes de l'ariſtocratie.

Nous n'envions point au Commerçant de Londres ſes équipages brillants, ſes repas ſplendides, ſes vêtemens magnifiques, les ſommes qu'il dépenſe pour entretenir ſa maiſon, tant à la ville qu'à la campagne, les bals, les aſſemblées, les opéras, les jeux & autres dépenſes de luxe inconnues à ſes ancêtres, mais nous penſons qu'il eſt très-dur pour nous, que l'on nous écraſe pour ſoulager ces enfans de profuſion, d'une taxe qui ſeroit une bagatelle pour eux.

Nous eſpérons que vous ferez une autre année tout ce qui dépendra de vous, pour faire réduire encore cette taxe, dont la répartition ſe fait avec tant d'inégalité.

## É C R I T

*Où l'on avance que l'on s'eſt trop preſſé de faire une réduction à la taxe des terres, & qu'il eût été plus ſage pour cette année, d'augmenter & de faire lever effectivement certains impôts ſur le luxe.*

Quel ſoulagement croit-on que nos pauvres puiſſent reſſentir de la réduction du ſchelin par livre ſur la taxe des terres ? Fera-t-elle baiſſer le prix des proviſions & des choſes néceſſaires à la vie ? Point du tout ; cette réduction ſoulagera peut-être les grands Propriétaires, mais les Fermiers ne s'en reſſentiront preſque point, & elle ne ſçauroit faire le moindre bien au pauvre Laboureur.

N'eût-il pas mieux valu ſupprimer la taxe ſur les cuirs, ſur le charbon, ſur les chandelles, ſur le ſavon, ſur la bierre & ſur tous les objets qui ſont onéreux aux pauvres, & doubler la taxe ſur la vaiſſelle d'argent & ſur les carroſſes, en prenant les précautions néceſſaires pour qu'elle fût levée en effet, car elle ne ſe leve point, & n'eſt taxe que de nom, puiſque les riches trouvent le moyen de s'y ſouſtraire. Pourquoi n'a-t-on pas plutôt ſongé à diminuer le prix des proviſions de toute eſpece, & à taxer les chevaux, les domeſtiques & tous les objets du luxe ? Ne ſeroit-il pas plus avantageux de trouver quelques moyens de ſoulager les pauvres & de les employer, que de permettre la dépopulation réelle du pays par le défaut d'occupations & d'ouvrages, & par le manque de logement & de ſubſiſtances pour les pauvres gens de la campagne, qui depuis tant de ſiecles, ſont le vrai ſoutien des propriétaires de biens fonds, non-ſeulement par la culture & l'augmentation de toutes ſortes de productions, mais encore par la richeſſe réelle qu'ils donnent à l'État en le peuplant.

Des taxes qui tomberoient uniquement ſur les grands & ſur les riches, auroient mis le Miniſtere en état de reduire l'année prochaine la taxe ſur les terres d'une maniere qui auroit été fructueuſe pour le Gouvernement, qui auroit ſoulagé les peuples, & j'oſe dire imprimé une juſte terreur aux

François; mais je crains que nous ne leur ayons plutôt fait voir par cette réduction précipitée, l'agitation & l'inſtabilité continuelles de notre Gouvernement, qui préſentement ſe trouve privé des ſeuls moyens de redreſſer les griefs dont nous nous plaignons.

*Soixante & quinziéme Loterie de la Ville, tirée le 26 Mars 1767.*

| Numéros. | Lots. |
|---|---|
| 53933. . . . | . . . 50000 ℔. |
| 57980. . . . | . . . 20000. |
| 42371. . . . | . . . 10000. |
| 59214. . . . | . . . 10000. |

## Charges a vendre.

Charge de Procureur du Roi en la Maîtriſe particuliere des Eaux & Forêts de Rennes.

Il faut s'adreſſer à Nantes à Me. Jalaber, Notaire, rue de Beau-ſoleil, qui donnera les éclairciſſemens néceſſaires. La vente ſera faite avec délégation, & l'acquéreur aura toutes facilités pour le paiement.

Deux Offices de Secrétaire du Roi, l'un en la Chancellerie près la Cour des Monnoies de Lyon, & l'autre en celle près le Parlement de Beſançon.

Il faut s'adreſſer à Lyon, à Me. Gayet, Notaire, place Louis-le-Grand.

Office de Conſeiller du Roi, Contrôleur du Receveur payeur ancien, alternatif & triennal des gages, augmentation de gages, &c. de la Cour des Monnoies, Sénéchauſſée & Préſidial de Lyon, à vendre. Cette Charge donne au Titulaire les mêmes priviléges & exemptions dont jouiſſent les autres Officiers de la Cour des Monnoies, comme exemption de taille, collecte, guet & garde, droit de *committimus*, &c. Les gages annuels qui y ſont attribués, ſe montent à 1022 ℔ 10 ß.

Il faut s'adreſſer à Lyon, à Me. Guillin le jeune, Avocat, rue de la Boucherie S. Paul; ou à MM. Perrin & Dalier, Notaire place S. Pierre.

Charge de Lieutenant Particulier au Bailliage & Siege Préſidial de Tours.

S'adreſſer à Tours à M. Patas Bellegarde, Négociant, & à M. Bruley, Secrétaire de l'Intendance; à Paris, à M. Bruley, Procureur au Châtelet, rue Clocheperce.

*Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.*

| Payeurs. *MM.* | Parties. | Lettres. | Prochain paiem^t. d'Avril. |
|---|---|---|---|
| Reynal, | 10e. | F. | 4 |
| De Pigis, | 11e. | G. | 4 |
| Clouet, | 19e. | J. | 4 |
| De la Rue, | 22e. | L. | 4 |
| Amyot, | 23e. | G. | 4 |
| Penchein, | 25e. | J. | 4 |
| Hurel, | 28e. | J. | 7 |
| Aliſſan, | 39e. | J. | 6 |
| Lenoir, | 45e. | F. | 4 |
| Molliere, | 51e. | F. | 6 |

## COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

| *Mars. 1767.* | *Lundi 30.* | *Mardi 31.* | *Mercredi 1^er. Av.* |
|---|---|---|---|
| Ac. des Indes. . | 1265 . . . | 1262 ½ . . . | . . . . . |
| Emp. de la Com. | 390. . . . . | 390 . . . . | 388 . . . . |
| Prom. à 5 p ⅌. . | 24. 5m . . . | . . . . . | . . . . . |
| Prom. à 4 p ⅌. . | 39 . . . . | 39 ½ . . . . | . . . . . |
| Ac. des Fermes. | 800. 797 ½ 95 | 790 . . . . | 750 . . . . |
| Amortiſſement. | . . . . . | . . . . . | 22 . . . . |
| 2 ſ. p. l. du Dix. | 20 . . . . . | . . . . . | 22. 22 ½. . . |
| 3e. Loterie. . | 28. 13e. 32. 33 | 29. 13e. 34 . | 34 . . . . |
| Annuités. . . | 399. 98 . . . | . . . . . | 398 . . . . |
| Coup. d'An. . | 74 ½. 74. . . | 74 . . . . | 74 . . . . |
| Emp. de 50 mil. | 27 . . . . | 27 ½ 27 . . | 32. 32 ½ 2m. . |
| Emp. de 30 mil.. | 30. 30 ½ 30. . | 30 ½ 30. 30 ½. | 30. 30 ½ 31. . |
| Col. 1759. . . | 35. 5m . . . | 36 . . . . | . . . . . |
| Canada. . . | 38 ½ 39 2m 39. ½ 5m | 38 ½ 39 39 ½ 5. 10m | 39 ½ 40. 10m . |
| 4e. L. Epoques. | 28. 10e. 33 . . | 29. 10e. 33 ½ . | . . . . . |
| Nouette. . . | 33. 33 ½ 3m . . | 33 ½ 33 . . | 33 ½ 34. 2m. 34 ½ 3m |
| CONTRATS. | | | |
| Sur la Ville. | . . . . . | . . . . . | . . . . . |
| A 4 p ⅌. . | . . . . . | . . . . . | . . . . . |
| 3 p ⅌ ſur les Cui | . . . . . | . . . . . | . . . . . |
| Languedoc . | . . . . . | . . . . . | . . . . . |

# SUPPLÉMENT
## *A LA GAZETTE* N°. 27.

### De St. Domingue.

*Prix des Marchandiſes de la Colonie.*

Aux Cayes, le 12 Octobre 1766, le ſucre blanc de la premiere qualité, de 50 à 55 liv.; le commun, de 35 à 40 liv.; le brut, de 20 à 22 liv.; l'indigo bleu, 7 liv. 10 ſols; le cuivré, de 6 à 6 liv. 10 ſols; le coton, 180 liv.

Au Port au Prince, le 22, le ſucre blanc, de la premiere qualité, de 50 à 52 liv.; le commun, de 36 à 42 liv.; le brut, de 24 à 26 liv.; l'indigo bleu, ou mêlé de bleu, 6 liv. 10 ſols à 7 liv. 5 ſols; le cuivré, de 5 liv. 15 à 6 liv. 5 ſols; le café, de 15 à 16 ſols; le coton, de 190 à 195 livres. Il n'y a point de piaſtres gourdes.

Au Cap, le 28, le ſucre blanc, de la premiere qualité, de 40 à 52 liv.; le commun, de 30 à 36 liv.; le brut, de 18 à 24 liv.; l'indigo bleu, de 6 liv. 15 ſols à 7 liv. 10 ſols; le cuivré, de 5 liv. 5 ſols à 6 liv.; le café nouveau, de 16 6 den. à 17 ſols; le vieux, de 13 à 15 ſols; le coton, de 215 à 220 liv.; les cuirs, de 7 à 9 liv. Il n'y a point de piaſtres gourdes.

Prix *des marchandiſes de France.*

Aux Cayes, ledit jour 12 Octob. 1766, le vin vieux, 300 liv.; (fort rare) le nouveau, de 180 à 220 liv.; la farine de Moiſſac, 90 liv.; la commune, de 60 à 66 liv., la chandelle, 30 ſols *la livre*; le ſavon, 100 liv. *le cent.*

Au Port au Prince, le vin vieux, de 160 à 180 liv.; le nouveau, de 150 à 160 liv.; la farine de Moiſſac, de 70 à 75 liv.; (avec apparence de diminution,) le bœuf d'Irlande, de 60 à 70 livres, *le baril*; le petit ſalé, de 27 liv. l'*ancre*; le beurre, 15 ſols *la livre*; le ſavon, 100 liv. *le cent.* (très-rare.)

Au Cap, le 28, le vin vieux, de 160 à 180 liv.; le nouveau, de 110 à 120 liv.; la farine de Moiſſac, de 70 à 80 liv.; la commune, de 45 à 50 liv.; le bœuf, de 70 à 75 liv., *le baril*; le beurre, de 12 à 15 ſols *la livre*; le petit ſalé, de 27 à 30 liv. *l'ancre*; l'huile, de 24 à 42 liv. *la cave*; le ſavon, de 110 à 120 livres *le cent.*

### Cours du Fret.

Au Port au Prince, le ſucre, 12 den.; (pour tout autre Port que pour Nantes dont les les Capitaines font meilleur compoſition) l'indigo, de 21 à 24 den.; le café, de 15 à 18 den. le ſucre, de 36 à 40 deniers.

Au Cap, le ſucre blanc, de 10 à 14 den.; le brut, de 12 à 16 den.; l'indigo, de 18 à 24 den.; le café, de 14 à 16 den.; le coton, de 24 à 30 deniers.

### De Caen.

Etat *des grains, farines, menus grains, & légumes ſortis par les Ports de cette Généralité, pendant le mois de Février* 1767; *ſçavoir:*

Pour l'*Angleterre*, 113 quintaux d'orge & autres grains ſortis d'Omontville, 430 quintaux & demi de farines, 10 quintaux d'orge, 5 quint. de feves & légumes ſortis de Grandville; pour *Aurigny*, 4 quintaux & demi de feves ſortis d'Omontville; pour *Jerſey*, 70 quintaux & demi d'orge & menus grains, 13 quintaux de feves ſortis de Reneville, 21 quintaux d'orge & menus grains, 6 quintaux de feves & légumes ſortis de Carteret.

Total des grains, graines & farines exportés de la Généralité de Caen pendant le mois de Février 1767.

430 quintaux & demi de farines, 214 quintaux & demi d'orge, 28 quintaux & demi de feves & légumes.

### De Nantes, *le 22 Mars 1767.*

### Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 14 au 20 Mars 1767, ſept Navires François & cinq Etrangers; ſçavoir, le *Saint Louis*, Capitaine *Braban*, allant à Saint Louis; le *Saint François*, Capitaine *Georget*, allant au Fort-Dauphin; la *Marquiſe de Segur*, Capitaine *le Ray*, allant au Port au Prince; le *Mercure*, Capitaine *Gaſnier*, allant au Cap; le *Prince Manuel*, Capitaine *Vandandrich*, allant en Guinée; la *Retrouvée*, Capitaine *Poireau*, allant au Ferol avec de la farine, du vin Nantois, des chapeaux & du fromage; la *Marie Joſeph*, Capitaine *Levenas*, allant à Marſeille avec des pierres à fuſil, des pois, du gingembre, du thé, de l'indigo, du fil, de la toile & des peaux de veau corroyées; la

*Concorde*, allant à Bremen ; la *Jeune Inck*, à Roterdam ; les *deux Sœurs*, à Middelbourg ; la *Demoiſelle Marie*, à Bruges ; & l'*Anna Magdalena*, à Dort, chargés de vin Nantois & d'Armont, de pruneaux, de café, d'indigo, de coton, de miel, de ſucre brut & terré.

## NAVIRES EN ARMEMENT.

Les Navires le *Baron d'Arros*, de 300 tonneaux, Capitaine *Hiriard*, Armateurs MM. *de Seigne, Drouin & Dulac*; la *Thetis*, de 180 tonneaux, Capitaine *Bertho*, ſont en charge dans ce Port, le premier pour la Martinique, le ſecond pour les Cayes.

Il ſe trouve auſſi en charge dans ce même Port les Navires Etrangers la *Conception*, de 40 tonneaux, Capitaine *Dominique Menderichaga*, pour Bilbao ; le *Jeune Jelles*, de 150 tonneaux, Capitaine *Douwves Tjemkies*, pour Hambourg.

## DE BAYONNE, *le 14 Mars 1767.*

### EXPORTATION.

Le 7 Mars 1767, le Navire l'*Aimable Françoiſe*, de 170 tonneaux, Capitaine *Joſeph Larregui*, eſt ſorti de ce Port allant à la Guadaloupe, chargé de 75 bariques de vin, 400 barils de farines, & 130 caiſſes de diverſes marchandiſes.

Du 2 au 13 du même mois il a été exporté de ce même Port par 4 Bâtimens Eſpagnols, 4 Hollandois & 15 François, les marchandiſes ſuivantes ; ſçavoir, pour *Dantzick*, 120 tonneaux de vin & 3 tonneaux d'eau-de-vie ; pour *Flensbourg*, 160 tonneaux de vin & 30 tonneaux d'eau-de-vie ; pour *Lisbonne*, 15 balles de papier, 12 milliers de brai & 5 caiſſes de vin ; pour le *Ferol*, 90 futailles, 25 tonneaux de vin ; pour *Saint Ander*, 36 barils de farine, 20 barils de goudron & 36 quintaux de jambons ; pour l'*Iſle-Madere*, 3200 conques de bled d'inde ; pour *Saint Sébaſtien*, 37 bariques d'eau-de-vie & 73 bariques de vin ; pour *Nantes*, 60 milliers de réſine, 80 barils de brai gras & 200 planches de pin ; pour la *Rochelle*, 120 barils de brai gras & goudron, 30 pains de brai ſec & 2000 planches de pin ; pour le *Grand Banc de Terre-Neuve*, *Saint Pierre*, *Miquelon* & *Portochoa*, des vivres & pétricheries.

### IMPORTATION.

Du 2 au 14 Mars 1767, il eſt entré dans ce même Port 4 Navires Eſpagnols & 8 François ; 3 venant de Plaencia ſur leſt en ſable, 1 de de Bilbao, 1 de Lisbonne, 1 de Bordeaux, 1 de Camaret, 1 d'Oleron & 4 des Sables d'Olonne, chargés des marchandiſes ſuivantes ; ſçavoir, 6 barils 1 balle 1 caiſſe de différentes marchandiſes, de Bilbao ; 50 ſacs de cacao, 50 cuirs en poil, 200 quintaux de bois de breſil & 68 cabas de figues, venant de *Lisbonne*, 10 tonn. de vin, 30 bariques de biere, 50 bariques de bœuf & 5 caiſſes de café venant de *Bordeaux* ; 244 bariques de ſardines, & 160 peaux de vache venant de *Camaret* ; 37 muids de ſel & 211 balles de peaux de vache venant d'Oleron ; 287 muids 55 boiſſeaux de ſel, 27 boiſſeaux de pois & 32 ballots de peaux de veaux venant des *Sables d'Olonne.*

## DE MARSEILLE, *le 22 Mars 1767.*

### ARRIVÉE *de Navires.*

Du 8 au 16 Mars 1767, il eſt entré dans ce Port 41 Bâtimens Fran. & 15 Etran. venant de la Jamaïque, de Smyrne, de Saloniq. de Tunis, de la Rochelle, de Mahon, de Barcelonne, de Meſſine, de Civita Vecchia, de Livourne, du Golfe de Caſſandre, de Zeiton, de Layaſſe, de Caſſis, de Saint Chamas, de Cervo, d'Albiſola, de Gênes, d'Arles, de Cette, de la Cale, d'Antibes, de Vintimille, de Cannes, de Frejus, de Melaſſe, de ſavone, de la Ciotat, de la Seyne, de Nice, de Luan, de Diano, de Toulon, de Martigues, chargés de bled, d'huile, de ſavon, de riz, de chanvre, de fer, de ſoude, de poiſſon ſalé & d'autres marchandiſes.

### DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps, 52 Bâtimens François & 6 Etrangers ; des premiers, le Brigantin le *Soleil*, Capitaine *Joſeph Lieutaud*, de Marſeille, alloit à Saint Domingue ; les autres alloient à Toulon, à Hieres, à Arles, à Cannes, à Saint Tropès, à Frejus, à Monaco, à Oneille, à Antibes, à la Ciotat, à Agde, à Narbonne, à Nice, à Cette, à Gênes, en Sardaigne, à Alicante, à Barcelonne, à Mahon, à Livourne, à Naples, au Levant, à Smyrne, à la Rochelle, à l'Orient, à Nantes & au Havre, chargés de de diverſes marchandiſes.

*A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1767.*

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1767.

# GAZETTE *DU COMMERCE,*
## DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

*ANNÉE* 1767. Du Mardi 31 Mars.


## *AGRICULTURE.*

### De Dresde.

Il y a eu pendant le cours de l'année derniere, dans les principales Villes de la Saxe & dans les diſtricts qui y appartiennent, 20592 naiſſances, 18971 morts & 2359 mariages.

### De Copenhague.

Il eſt né dans le Bailliage de Bergue, pendant le cours de l'année derniere 3650 perſonnes, & il en eſt mot 3118, dont 52 de 80 à 90 ans; vingt de 90 à 100 & un autre de 106.

### De Hambourg, *le 27 Février 1767.*

Il paroît ici une Ordonnance du Roi d'Angleterre, Électeur d'Hanovre, par laquelle Sa Majeſté Britannique, étant informée que la maladie des beſtiaux regne encore en différens pays voiſins de cet Électorat, défend très-expreſſément l'entrée & le paſſage par ſes États d'Allemagne, & principalement par les Principautés de Lunebourg, Bremen, Ferden & Lavembourg, ainſi que par les Comtés d'Hoye & Diepholtz, d'aucun bétail étranger, ou engraiſſé dans des prairies étrangeres, & ordonne que le bétail néceſſaire pour la conſommation des habitans ſera engraiſſé dans le pays même & dans chaque Province, ſans qu'il ſoit permis de conduire le bétail d'une Province à l'autre.

### De Londres.

Le 11 Mars pluſieurs tonnes de graines potageres ont été embarquées à Londres pour la Foride orientale, où l'on aſſure que toutes ſortes de plantes d'Europe & de Turquie, viennent auſſi bien que dans le premier climat qui les a produites.

### De Witehaven, *le 3 Février 1767.*

Un Fermier près d'Innerdal, allant à la recherche de quelques-unes de ſes brebis qui s'étoient égarées pendant les grandes neiges, pour ſe mettre à l'abri de l'intempérie de l'air, prit avec lui une bouteille de rum & un petit verre; lorſqu'il trouva ſes brebis, pluſieurs d'entr'elles lui parurent prêtes à mourir de froid; il lui vint auſſitôt à l'eſprit que comme les liqueurs ſpiritueuſes étoient un cordial pour l'eſpece humaine, elles pourroient probablement produire les mêmes effets ſur les animaux; en conſéquence il donna à chaque brebis un peu de rum mêlé avec de l'eau, ce qui les rappella ſur le champ à la vie; il n'en donna pas à celles qui lui parurent le moins affectées du froid. Ce qu'il y a de remarquable, c'eſt qu'il ramena chez lui toutes celles qui avoient bu du rum, bien portantes, & que les autres moururent en chemin.

### Observations

*D'un Anonyme.*

Le Journal Encyclopédique du 15 Février



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

1767, rapporte que » M. Mozer, Juif de » Nation, a ſoutenu à Buzow... une theſe » de médecine dans laquelle il traite des » ſoins que les anciens Hébreux donnoient » aux nouveaux nés... L'Auteur qui a beau- » coup voyagé a eu ſoin de recueillir tout » ce qu'il a pu obſerver de relatif à l'art de » guerir. Il rapporte à cette occaſion que les » Juifs modernes qui ſont ſous la domination » Turque, frottent ainſi que leurs ancêtres, » les enfans nouveaux nés avec du ſel & les » lavent avec de l'eau ſalée, dans l'intention » de les garentir de la petite verole. M. Mo- » ſer aſſure qu'effectivement les Hébreux » ne ſont jamais attaqués de cette maladie; » au lieu que les Juifs qui habitent parmi les » Chrétiens, & qui ont perdu cet uſage, » ſont auſſi ſujets à la petite verole que les » Chrétiens. » Les préſervatifs qui contribuent à la conſervation des hommes, intéreſſent à tous égards l'humanité & l'amour réciproque que nous nous devons tous: cette conſervation intéreſſe auſſi en particulier l'agriculture & le commerce, & c'eſt ſous ce rapport que j'ai l'honneur de vous faire part du fait atteſté par M. Moſer: l'eſſai de la pratique généralement obſervée par les Juifs qui vivent ſous la domination Turque, ne peut être ni diſpendieux ni dangereux, & l'on pourroit le faire bien fréquemment dans toutes les Villes où il y a un Hôpital d'enfants trouvés, & les Médecins ſeroient obligés de ſuivre cette épreuve.

*ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Février* 1767, *dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

| ALENÇON. | | | | ORLÉANS. | | | | BOURGES. | | | | LIMOGES. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Lieux des Marchés. | Prix. | | | Lieux des Marchés | Prix. | | | Lieux des Marchés. | Prix. | | | Lieux des Marchés. | Prix. | | |
| | l. | ſ. | d. | | l. | ſ. | d. | | l. | ſ. | d. | | l. | ſ. | d. |
| Alençon. | 20 | 11 | | Beaugency, | 18 | | | Bourges. | 21 | 1 | 3 | Angoulême. | 23 | 1 | 3 |
| Argentan. | 18 | 15 | | Blois. | 17 | 6 | 8 | | | | | | | | |
| Bernay. | 18 | | | Chartres. | 15 | 11 | 5 | Chateauroux | 21* | 16 | 6 | | | | |
| Conches. | 24* | 10 | | Châteaudun. | 15 | 13 | | Dun le Roi. | 20 | 16 | | Bourganeuf. | | | |
| Domfront. | 17* | | | Clamecy. | 20 | 6 | 1 | | | | | | | | |
| Falaiſe. | 18 | 8 | | Dourdan. | 18 | 5 | 2 | Iſſoudun. | 19* | 6 | | | | | |
| Lizieux. | 21 | | | Gien. | 17 | 2 | | La Charité. | 21 | 12 | | Brive. | 27* | 1 | 4 |
| Mortagne. | 18 | 1 | 10 | Montargis. | 14* | 14 | 10 | La Chaſtre. | 21 | 10 | 8 | | | | |
| Verneuil. | 17 | 12 | | Orleans. | 18 | 5 | 9 | Le Blanc. | 21 | 13 | | Limoges. | 20* | 5 | |
| | | | | Pithiviers. | 15 | 11 | 5 | St. Amand. | 21 | 1 | | | | | |
| | | | | Romorentin. | 20* | 11 | 9 | Sancerre. | 20 | | | | | | |
| | | | | Vendôme. | 17 | 17 | 4 | Vierzon. | 21 | 14 | | Tulle. | 23 | 11 | 7 |
| Prix Communs. | | | | Prix Communs. | | | | Prix Communs. | | | | Prix Communs. | | | |
| From. le ſep. | 19 | 6 | 5 | From. le ſep. | 17 | 12 | 1 | From. le ſep. | 21 | 1 | | From. le ſep. | 23 | 9 | 9 |
| Pain la liv. | | 2 | 4 | Pain la liv. | | 2 | | Pain la liv. | | 2 | 2 | Pain la liv. | | 2 | 6 |
| Avoine le ſ. | 6 | 2 | 8 | Avoine le ſ. | 5 | 10 | 9 | Avoine le ſ. | 5 | 8 | 10 | Avoine le ſ. | 6 | 9 | 9 |
| Foin le q. | 2 | | 2 | Foin le q. | 2 | 7 | | Foin le q. | 2 | 1 | 7 | Foin le q. | 1 | 14 | |
| Paille le q. | 1 | 3 | 8 | Paille le q. | 1 | 1 | 6 | Paille le q. | 1 | 1 | 6 | Paille le q. | | 17 | |

## DOUTES

*D'un Anonyme, ſur un fait rapporté dans un livre nouveau & intitulé, Réduction économique, ou Amélioration des terres par économie.*

L'Auteur dit, d'après la Société de Dublin, que le ſieur Yelverton, Irlandois, fit rapporter à un acre de terre 24 ſeptiers & demi de froment; que l'acre d'Angleterre eſt plus petit d'environ un ſeiziéme que l'arpent de cent perches de 22 pieds de Roi.

Quoiqu'il y ait en général en Irlande & en Angleterre des terres très-fécondes & des Laboureurs très-riches & très-inſtruits, on oſe douter qu'un arpent puiſſe produire 24 ſeptiers de froment à 240 liv. peſant. Les terres de la Brie & celles de la France & de la Beauce, quoique très-fécondes & très-bien cultivées, ne produiſent dans les meilleures années, que 8, 9, 10, & 12 ſeptiers par arpent, & on oſe dire que les meilleures terres d'Angleterre & d'Irlande n'en produiſent jamais davantage. J'y ai vu pendant trois années de ſéjour, que les récoltes les plus abondantes n'avoient jamais produit plus de neuf à dix ſeptiers l'une dans l'autre. Ainſi je crois qu'il y a erreur dans ce calcul, ou que c'eſt une charlatanerie pérégrine, qui ne prouvera à perſonne la ſupériorité du ſol d'Angleterre ſur celui de la France. Il ſeroit important de ſçavoir combien les terres du Nord, qui ſont plus abondantes que celles d'Angleterre & de France, produiſent annuellement. On ſeroit bien étonné, peut-être, ſi on apprenoit que l'arpent le plus fécond, n'a produit que 12 ou 15 ſeptiers de Paris.

La quantité de fumier eſt néceſſaire ſans doute pour féconder la terre, mais il faut que ce fumier y ſoit répandu à propos, & il eſt néceſſaire qu'il ſoit bien mûr & bien enterré avec la charrue; que la terre ſoit bien meuble & *désherbée*, ſans quoi la trop grande quantité de fumier brûleroit la terre qui en demanderoit peu, & qui n'auroit pas été aſſez préparée; & ſi le fumier n'étoit point aſſez mûr, les germes qu'il contient ſe developperoient très vîte & en *herberoient* tout le champ. Pour avoir une grande quantité de fumier, il faut avoir beaucoup de beſtiaux & de quoi les nourrir. Il y a donc très-peu de Laboureurs en France qui pourroient engraiſſer leurs terres & réco.ter abondamment.

### PRÉSERVATIF *contre les Charanſons.*

Un Gentilhomme avoit une grande & belle grange tellement infectée de charanſons, qu'ils lui occaſionnoient toutes les années une perte conſidérable. Après avoir tenté divers moyens ſans ſuccès, il fit faire dans ſa grange qui étoit pavée, une fabrique de charbon. La fumée de cette charbonniere détruiſit ſi radicalement ces inſectes, que depuis plus de 20 ans, il n'en a pas un ſeul. Chacun ſçait les mauvaiſes ſuites de la fumée du charbon ordinaire dans une chambre fermée, nombre de perſonnes en ſont mortes; ne pourroit-on pas détruire les charanſons dans les greniers, en les fermant bien, & en y mettant dans une baſſine du charbon dont on entretiendroit le feu pendant quelques jours.

### DES SABLES D'OLONNE, *le 16 Mars 1767.*

Depuis le premier de ce mois il eſt ſorti de ce Port 14 Navires pour la pêche de la morue ſur le grand banc de Terre-Neuve. Hier on lança à l'eau la *Nouveauté*, bâtiment nouveau de 150 tonneaux, conſtruit par les ordres de MM. Pezot & Gronneau. Il ſera commandé par le Capitaine *Sochet*, & ſera mâté en Brigantin. On le deſtine à aller auſſi faire la péche ſur le banc de Terre-Neuve; la maniere dont il eſt conſtruit le mettra en état de mouiller l'ancre pour pêcher, ce que ne font point nos autres Navires qui ſe contentent de larguer leurs voiles & de ſe laiſſer *driver*. Si cette façon de pêcher qu'entreprend le ſieur *Sochet*, réuſſit, nos Arm. Terreneuviens feront très-bien de mettre leurs Navires en état de mouiller auſſi ſur le banc, & d'abandonner leur ancienne coutume, car depuis la paix ils n'ont fait que perdre ſur leurs armemens. Eſt-ce par la diſette des morues? Eſt-ce par leur façon de pêcher? C'eſt ce que le Capitaine *Sochet* va conſtater; car il eſt certain que ſi de la maniere qu'il entreprend de faire ſa pêche, il ne réuſſit pas, ce ſera une preuve qu'il n'y a plus de morue ſur le grand banc, & qu'il faut aller la chercher ailleurs. D'un au-

tre côté on arme ici deux Navires pour aller aux côtes d'Iſlande, afin de faire auſſi un eſſai dans cette partie là. Le banc poiſſonneux qu'annonce M. Girard dans une des Gazettes de commerce, *&c.* eſt regardé par tous nos Capitaines Terreneuviens comme une chimere, juſqu'à ce qu'il ait donné des preuves plus convaincantes de l'exiſtence de ce banc, & qu'il y a de la morue.

## *COMMERCE.*

### De Ste. Croix.

Un allege d'un Vaiſſeau de guerre Danois arrêta vers la fin de Novembre dernier, près de l'Iſle S. Jean, le Capitaine Cotton qui montoit une corvette Angloiſe à bord de laquelle il avoit chargé ſans permiſſion une barique de ſucre & un peu de coton. Il fut conduit à Ste. Croix. M. David Roſſ Habitant de cette Ville & propriétaire des marchandiſes fut mis en priſon où il eſt mort de chagrin. Le Vaiſſeau & la cargaiſon ont été confiſqués.

### De New-Yorck.

On a établi dans ce pays pluſieurs nouvelles manufactures, parmi leſquelles il y en a une de fil de laiton, & une autre pour émailler toutes ſortes d'ouvrages de clincaillerie à la maniere de celles de Birminghand & de Sheffield.

On eſſaie de faire venir du tabac dans cette Province, & les Habitans ont tout lieu d'eſpérer de la nature de leur climat, que cette plante y réuſſira.

Tous les ponts voiſins de Newhaven, dans le Connecticut, ont été emportés ou rendus impraticables par les inondations arrivées au mois de Janvier, & par la glace. Un Brigantin commandé par le Capitaine *Vinters*, qui ſe diſpoſoit à partir pour les Indes occidentales, & qui étoit chargé de proviſions vivantes, de bétail, de chevaux, de grains & de meubles, a été jetté par la glace ſur des rochers avec une telle violence, que le Vaiſſeau a été entiérement briſé, & que toute la cargaiſon a été perdue, mais l'équipage a eu le bonheur de ſe ſauver.

### De Stockholm, *le 18 Février 1767.*

Les Propriétaires des forges ſont aſſemblés pour élire de nouveaux Directeurs conformément au nouveau réglement que les États de la derniere diete ont fait, relativement au Bureau du fer; & l'impôt d'un dahler de cuivre par ſchippond qui étoit ci-devant à la charge de l'étranger ou de l'acheteur, ſera dorénavant payé par le vendeur ou par les Propriétaires eux-mêmes.

### De Londres.

Par des mémoires publiés au commencement du mois dernier ſur l'état actuel de notre commerce avec le Portugal, on voit que la balance du commerce depuis la derniere paix, eſt tout au plus de 200000 liv. ſterl. en notre faveur.

Malgré les remontrances réitérées de notre Miniſtere à la Cour de Lisbonne, le Gouvernement Portugais a refuſé d'acquieſcer aux propoſitions qui lui ont été faites pour délivrer nos Commerçans des contraintes auxquelles ils ſont aſſujettis depuis quelque temps.

Le 3 de Mars, la Compagnie des Indes fut chargée de remettre à la Chambre des Communes un état du nombre des Vaiſſeaux & des Matelots qu'elle a employés depuis le premier Janvier 1766, juſqu'au premier Janvier 1767, & un mémoire du nombre des Soldats enrôlés au ſervice de la Compagnie & envoyés de la Grande-Bretagne à ſes établiſſemens des Indes orientales depuis le premier Janvier 1761 juſqu'à préſent.

Depuis l'établiſſement de la Compagnie des toiles à Édimbourg, le montant annuel de toiles peintes pour le commerce d'Écoſſe eſt augmenté de 5,480,324 verges : valeur, 222,870 ℔ 13 ß, à 12,746,659 verges : valeur, 579,227 ℔ 11 ß, ſuivant les comptes de cette Compagnie.

## COLONIES FRANÇOISES.

### *Morts.*

Au Port-au-Prince, le 28 Octobre 1766, M. *Jean Marie Fleurans*, Chevalier de St. Louis, Capitaine au Régiment d'Angoumois, âgé d'environ 41 ans, natif d'Aiguevive en Agenois, & M. *Jean-Baptiſte-Barri*

*Philopad*, auſſi Capitaine au Régiment d'Angoumois, âgé d'environ 45 ans, natif de Sarlat.

Au Cap, la nuit du 3 au 4 Novembre, M. *Jean-Baptiſte Amidien Duclos*, ancien Capitaine de Milice.

Au Port-au-Prince, le 3, M. *Frederic-François-Auguſte de Nollent de l'Imbœuf*, âgé de 24 ans, natif du Pont-de-l'Arche en Normandie, venu de France avec des recrues, en qualité de Lieutenant au Régiment d'Angoumois.

Au Cap, M. *Sicard*, Chevalier de St. Louis ancien Capitaine de Port.

## *Biens & Succeſſions.*

MM. les créanciers de la ſucceſſion de feu M. *Hirel*, Conſeiller au Conſeil ſupérieur de cette Ville, & ceux de la ſucceſſion du ſieur *de Montigny* cadet, ſon neveu & héritier, ſont avertis de la part de M^e. *Leclerc*, Procureur au Siege, Syndic des créanciers *Hirel*, que le décès dudit ſieur *de Montigny*, donnant lieu à un inventaire général avec eſtimation des biens de ces deux ſucceſſions qui n'en ſont aujourd'hui qu'une, il ſe propoſe de faire entrer dans cet inventaire par déclaration, & autant que faire ſe pourra, l'énonciation de toutes les dettes & charges paſſives, pour enſuite parvenir, s'il eſt poſſible, à faire, de l'agrément des créanciers, & de concert avec eux, un traité qui leur ſoit avantageux avec les héritiers *Hirel & de Montigny*, actuellement en cette Colonie, qui par ce traité délaiſſeroient & vendroient au corps des créanciers, & à de certaines conditions, tous leurs droits & biens quelconques deſdites ſucceſſions, dont les créanciers unis auroient l'entiere & libre diſpoſition & propriété. D'après ces intentions, & pour les remplir, s'il eſt poſſible, autant que pour rendre l'inventaire régulier par la déclaration des dettes de la ſucceſſion *Hirel*, qui juſqu'ici n'ont été qu'imparfaitement & en parties connues; ledit M^e. *Leclerc* prie les créanciers deſdites deux ſucceſſions, ou ceux qui les repréſentent, de vouloir bien ſe faire connoître, & faire tirer ſur leurs titres de créances des bordereaux en capitaux, frais & intérêts, qu'ils auront pour agréable de faire remettre le plutôt poſſible en ſon étude ou en celle de M^e. *Delan*, Notaire chargé de faire l'inventaire qui ſe fera inceſſamment. MM. les Avocats & Procureurs ſont auſſi priés par ledit M^e. *Leclerc*, de vouloir bien l'aider des connoiſſances qu'ils peuvent avoir des dettes deſdites ſucceſſions, par doſſiers ou autres papiers.

M. *Deſgrieux*, Capitaine au Régiment de Quercy, a prié MM. les créanciers de la ſucceſſion de feu M. *Demarques*, de ſe trouver le 4 du mois de Novembre en l'étude de M^e. *Menude*, Procureur à la Juriſdiction du Cap, à l'effet de conférer ſur les affaires de ladite ſucceſſion.

Les créanciers du mineur *Labadie*, ont été priés pour la derniere fois de donner la note de leurs créances à M^e. *Prieur*, afin de pouvoir les comprendre dans la répartition qu'il a dû faire le 10 Novembre dernier; à faute de quoi il aura reparti les ſommes qu'il avoit en mains, aux créanciers qui ſe ſeront fait connoître.

Les créanciers de la ſucceſſion du ſieur *Ducos*, ont été également priés de la part de M^e. *Prieur*, de fournir la note de leurs créances, afin de faire la répartition au marc la livre des deniers dont il eſt ſequeſtré.

On prie MM. les créanciers de la ſucceſſion *Sildié*, de faire remettre le plutôt poſſible à M^e. *Cormeaux* de la Chapelle, N^re. du Roi au Cap, demeur^t. rue Royale, Syndic deſdits créanciers, les titres dont ils ſont porteurs, afin de connoître l'état de ladite ſucceſſion, & prendre les tempéramments les plus prompts pour ſa liquidation.

Le ſieur *André* prie MM. les créanciers de la Dame *Duſſarat*, habitante au Fort-Dauphin, de remettre un état de leurs créances à M^e. *Chervelle*, Procureur au Siege du Fort Dauphin, afin qu'on prenne des arrangemens convenables pour la ſolde d'icelle.

## ASSOCIATION

### *Pour la traite des Négres.*

Il s'étoit formé en 1763, à Paris, une Compagnie à deſſein d'armer à Nantes un Navire & une Corvette pour la traite des Négres: le plan que cette Compagnie vouloit obſerver, établiſſoit des Armateurs dans la Capitale, comme le lieu, ſuivant l'*Ami des hommes*, où les richeſſes

coulent rapidement, & y croupiſſent, pour n'en être refoulées que lentement dans les Provinces. Mais l'objet étoit trop foible pour opérer une ſenſation. Des Citoyens éclairés & dirigés par le même principe, viennent de jetter le fondement d'un plus grand édifice, ſous la protection du Miniſtre de la Marine; & pour tirer le commerce d'Afrique, d'Amérique & de la Peſche, de l'état de langueur où il ſe trouve; ces Citoyens préſentent, dans un réglement qu'ils ont arrêté, & qui eſt regiſtré au Siege général de l'Amirauté de France, des moyens pour s'attirer la confiance des perſonnes qui voudront prendre un intérêt dans leur entrepriſe. Elle ne contribuera pas peu à abreger la durée des voyages, à diminuer les dépenſes, à éviter la perte des créances qu'on eſt forcé de faire en Amérique lors des échanges ou des ventes; à parer autant qu'il ſera poſſible à la concurrence des Nations étrangeres, & enfin à puiſer les ſecours qui leur manquent dans la Capitale, en y établiſſant le Siege de l'adminiſtration. Cette entrepriſe que l'on fait connoître ſous le titre d'*Aſſociation pour la traite des Négres*; le commerce de l'Amérique & la pêche, tranſporte dans la Capitale l'Armateur, qui ci-devant n'habitoit que les Ports de mer; les effets du commerce qui doivent naturellement en réſulter, ſe répandront dans le centre du Royaume, auſſi bien que ſur les frontieres; & en même-temps elle établit une caiſſe économique pour les intéreſſés.

On arme 14 Navires, dont 6 pour la traite des Négres à Nantes, dirigés par M. *Bertrand de la Chauſſerie*, Négociant.

Quatre à Bordeaux pour le commerce de l'Amérique, dirigés par M. *Laſſus*, Secrétaire du Roi & Négociant.

Quatre au Havre pour le même commerce, & dirigés par M. *Lamaigniere & Compagnie*, Négocians.

Et l'on équipe ſix petits Navires ou bateaux pour la pêche.

Dont deux en chacun des Ports de Cherbourg, Dieppe & Dunkerque, dirigés par des Négocians accrédités.

Les Négocians en général ſont intéreſſés avec les Caiſſiers pour un *million*.

Les Navires doivent partir de France alternativement, ſucceſſivement & à de certaines époques, afin qu'ils établiſſent une communication intime & perpétuelle avec l'Afrique & l'Amérique.

Le capital de quatre millions que l'on emploie doit être aſſuré.

Il eſt diviſé en 800 portions d'intérêts de 500 ℔ chacune: partie de ces intérêts eſt ſubdiviſée en 5^e. de 100 ℔.

Il y a des intérêts ſimples ou participans annuellement à la généralité des bénéfices que peut faire l'aſſociation, d'autres rentiers ou ſuſceptibles de ſix p ⅔ de bénéfice annuellem^t. dont moitié eſt payable chaque 6 mois.

Ces intérêts en général ſont rembourſables à volonté.

Il doit être choiſi huit Commiſſaires parmi les Porteurs de trente reconnoiſſances d'intérêts ſimples, pour gérer l'entrepriſe avec deux Syndics.

Chaque année les Porteurs de reconnoiſſances de 10 intérêts ſimples nomment des Syndics pour faire l'examen des balances des produits de l'aſſociation & les contredire.

Les achats des Marchandiſes doivent être tirés de la premiere main, & les produits de l'entrepriſe doivent paſſer directement dans ſa caiſſe.

Il eſt fait une maſſe chaque année pour être diſtribuée en penſions ou en aumônes aux veuves & enfans des Officiers ou Matelots qui auront été au ſervice de l'aſſociation.

Ceux qui voudront avoir de plus grandes inſtructions du réglement de cette entrepriſe de commerce, les trouveront à Paris, chez M. J. F. *Batbedat*, *rue Thereſe butte S. Roch*, *qui reçoit les fonds des intérêts de 500 liv.* ou chez M. *Bideault de Montigny*, *au centre de la rue du Bout-du-Monde*, qui reçoit les cinquiémes d'intérêts de 100 ℔.

On s'adreſſera dans les Villes de Provinces aux perſonnes que l'aſſociation y a commiſes pour faire ſes recettes particulieres, les paiemens des bénéfices & les rembourſemens des capitaux.

On peut dès à préſent prendre les intérêts juſqu'au premier Juillet prochain.

## *A V I S.*

### *Cours de Langue Angloiſe.*

Le ſieur *Berry*, Anglois de Nation & Auteur de la *Grammaire générale Anglaiſe*, donne avis que pour la commodité des Né-

gocians & autres perſonnes qui ſont occupées dans le courant de la journée, il commencera un cours de *Langue Angloiſe* le premier d'Avril prochain; ce cours durera ſix mois & ſera ouvert trois fois la ſemaine depuis ſix heures du matin juſqu'à huit.

Le ſieur Berry demeure dans la maiſon de M *Duſay & Compagnie*, rue & place du Chevalier du Guet. Il donne des leçons en Ville à toutes les autres heures de la journée, & il traduit toutes ſortes d'écritures en François ou en Anglois, pour MM. les Banquiers, Négocians, *&c.*

Les perſonnes qui voudront aſſiſter au cours qu'il vient d'indiquer, ſont priées de ſe faire inſcrire & de s'abonner chez lui avant le premier d'Avril.

## *CHANGES A PARIS.*

| *M. 1767.* | *Jeudi 26.* | *Ven. 27.* | *Sam. 28.* |
|---|---|---|---|
| Amſterdam. | 55 5 8e. | . . . . | . . . . |
| Londres. . | 32 . . . | . . . . | . . . . |
| Hambourg. | 168 ¼ . . | . . . . | . . . . |
| Madrid. . | 15 . . . | . . . . | . . . . |
| Cadix. . . | 14 17 6 . | . . . . | . . . . |
| Livourne. . | 93 ¼ . . | . . . . | . . . . |
| Lyon Rois. | au pair. | . . . . | . . . . |

## *AVIS.*

Dans la Gazette N°. 23, p. 224, col. 2 nous annonçames, conformém^t. à l'avis qui nous en avoit été donné, que la cargaiſon du Navire la *Lorrette* de Londres, Cap^e. *Ch. Campbell*, ſeroit vendue le 6 d'Avril prochain. Nous venons de recevoir une lettre par laquelle on nous apprend que cette vente eſt fixée entre les aſſurés & les aſſureurs au 4 de Mai prochain, ſans remiſe.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 28 Mars 1767.*

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| L'Or à 23 k. 31. 32e. *l'once* à | 99 | # | ß | d. | |
| Or à 20 karats, *l'once* à . . | 82 | 10 | | | |
| L'argent à 11 d. 20 g. *le m.* à . | 54 | 5 | | | |
| *Idem* de 11 d. 10 g. à . . . | 52 | 5 | | | |
| Piaſtres le marc, . . | 48 | 15 | à | 17 | 6 |

## *FINANCES.*

DE CHARLES-TOWN *dans la Caroline Méridionale, le 29 Déc. 1766.*

LA Chambre a préſenté une Requête à Sa Majeſté Britannique par laquelle elle demande la ſuppreſſion de l'acte du Parlement qui empêche le cours du papier en Amérique, & qu'il ſoit permis d'en faire ſortir juſqu'à concurrence de cinquante mille liv. ſterl. Ladite Chambre a auſſi aſſigné une ſomme pour la réparation des caſernes en brique, & pour achever l'arſenal; elle a pareillement accordé 100 # ſterl. pour encourager M. Hanunerer dans le plan qu'il a formé de civiliſer les Sauvages.

DE COPENHAGUE.

Les Directeurs de la Banque royale ont informé les intéreſſés, que conformément aux ordres du Roi, la Banque leur payeroit inceſſamment les ſommes qu'elle doit recevoir des caiſſes royales, & qu'en conſéquence ils recevroient le 11 du préſent mois de Mars 400 rixdahlers par action, en argent comptant ou en effets royaux à 4 pour cent payables à vue.

## EXTRAIT

*Du Journal d'Altona.*

Annonce d'un ouvrage nouveau de M. de Juſti, ſur les finances.

*Syſtéme de finance fondé ſur des regles & des principes déduits de l'objet de toutes les ſociétés civiles & de la nature de toutes les ſources des revenus d'un État, par Jean-Henry de Juſti, Intendant des Mines de Sa Majeſté Pruſſienne, un vol. in-4°. à Hall, chez Benger, Libraire 1766.*

Dans l'introduction de cet ouvrage, l'Auteur donne la définition de la ſcience des affaires de finance, & il en expoſe quelques principes. Cette ſcience a pour objet d'aug-

menter les fonds d'une République, de les employer ſagement au bien-être commun, & de maintenir dans le bon ordre & ſur un bon pied tous les établiſſemens qui ſont néceſſaires. On y trouve pareillement les qualitées diſtinctives auxquelles on peut reconnoitre l'homme qui poſſéde cette ſcience, & celui qui n'en a qu'une idée fauſſe. Le 1^er^. livre traite de la baſe & de l'accroiſſem^t^. des revenus d'un État. Dans le ſecond livre ſur les biens domaniaux, on examine s'il eſt avantageux de les rendre héréditaires dans les familles des ſujets que l'on en met en poſſeſſion, & les moyens de les adminiſtrer utilement, & d'en tirer le plus de profit. Dans le troiſiéme on comprend parmi les droits régaliens de finance, tous les revenus que produiſent les droits de douane, de ſauf-conduit, de poſte, d'eaux & forêts, de chaſſe, de mines, de ſauneries & de l'Hôtel de monnoie. Dans le quatriéme ſuivent les contributions & impôts qui ordinairem^t^. chargent le plus les ſujets, & qui néanmoins, ſous différens noms qu'on leur donne, ſe trouvent multipliés preſqu'à l'infini dans la plupart des États, enſorte qu'il n'y a point d'élément pour lequel le ſujet ne paye quelque droit; tels ſont l'acciſe ſur la conſommation en général, les impôts ſur la boiſſon, la viande, le commerce, les droits que l'on paye de tous ſes biens en général, la capitation & autres. M. de Juſti conſidere tous ces différens droits ſous le point de vue de leur rapport avec la forme du Gouvernement où ils ſont établis, & propoſe un réglement général des *ſteners* ou capitation. On diſtingue encore des impôts les revenus accidentels, comme revenus de fiefs, revenus d'affaires de cabinet, de police, de finance, de Juſtice, d'Égliſe, de conſiſtoire dont il s'agit dans le cinquiéme livre. Le ſixiéme enfin eſt d'une très-grande importance; il traite des moyens de lever des impôts extraordinaires dans des cas de néceſſité & des reſſources que l'on trouve dans le crédit d'un État, de négociations, de banques, de papiers de crédit, de rentes viageres, de tontines, de loteries, de l'admodiation des revenus d'un État, de la vénalité des charges, des emprunts forcés, de la ſuſpenſion des payemens, des joyaux mis en gage & de l'hypoteque de biens domaniaux. Pluſieurs de ces moyens ſont très-préjudiciables en eux-mêmes mais en les employant avec diſcernement, ils peuvent devenir d'un grand avantage dans les affaires de finances. Les occupations & la ſanté de M. de juſti, ne lui ont point permis de donner la ſeconde partie de ſon ouvrage, qui devoit traiter des dépenſes d'un État.

*Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.*

| PAYEURS. *MM.* | Parties. | Lettres. | Prochain paiem^t^. d'Avril. |
|---|---|---|---|
| Gaultier, | 8^e^. | L. | 1 |
| Boutet de Mont. | 17^e^. | J. | 1 |
| De la Garde, | 29^e^. | J. | 2 |
| Radix, | 33^e^. | E. | 1 |
| Guidy, | 34^e^. | J. | 3 |
| Bardin, | 36^e^. | J. | 4 |
| d'Eaubonne, | 37^e^. | L. | 1 |
| De la Bretaiche, | 40^e^. | J. | 1 |
| Meulan, | 44^e^. | J. | 1 |
| De Montal, | 46^e^. | L. | 3 |
| De S^te^. Luce, | 47^e^. | J. | 2 |
| L'Allemant, | 49^e^. | J. | 1 |
| De S^t^. Janvier, | 55^e^. | F. | 2 |
| Deſplaces, | 61^e^. | J. | 1 |

## COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

| *Mars. 1767.* | *Jeudi 26.* | *Vendredi 27.* | *Samedi 28.* |
|---|---|---|---|
| Ac. des Indes. | 1262 ½ | 1260 | 1260 |
| Emp. de la Com. | | | |
| Prom. à 5 p ⅌. | 22 | 22 | |
| Prom. à 4 p ⅌. | 39 ½ | 39 ½ | 39 ½ |
| Ac. des Fermes. | 805 2 ½ | 802 ½ 800 | 797 ½ 800 |
| Amortiſſement. | 19 4^m^ | | |
| 2 ſ. p. l. du Dix. | | | |
| 3^e^. Loterie. | | | |
| Annuités. | | 400 | 400 |
| Coup. d'An. | 75 ½ | 75 ½ | 75. 74 ½ |
| Emp. de 50 mil. | 27 | 27 27 ½ 2^m^ | |
| Emp. de 30 mil. | 29 ½ 30 | 29 ½ 30. 29 ½ | 29 ½ 30 |
| Col. 1759. | 34. 3^m^ | | 34 |
| Canada. | 38 ½ 39 ½ 39. ½ 5^m^ | 38 ½ 39 2^m^ 39 ½ 5^m^ | 38 ½ 39 2^m^ |
| 4^e^. L. Epoques. | 28 | 28 | |
| Nouette. | 33. 33 ½ | 33 33 ½ 4^m^. | 33. 33 ½ 5^m^ |
| CONTRATS. | | | |
| Sur la Ville. | | | |
| A 4 p ⅌. | | | |
| 3 p ⅌ ſur les Cui. | | | |
| Languedoc | | | |

# SUPPLÉMENT
## A LA GAZETTE N°. 26.

De Dunkerque, *le* 22 *Mars* 1767.

Prix *courant de diverſes Marchandiſes des Colonies & autres.*

Le bled blanc de Flandres, 27 liv. la raziere.
Le ſel gris de Seudres, 6 l. 15 ſols la raziere.
Le café de Saint Domingue, de 14 ſols à 14 ſols 6 deniers *la liv.*; celui de la Martinique, 15 ſols.
Les autres marchandiſes n'ont point varié depuis le dernier état.

### Prix des Changes.

Londres à 2 uſances, 22 liv. 6 ſols *la livre ſterling.*
Amſterdam à 2 uſances, 212 liv. 10 ſols pour 100 florins 8.
Paris à 2 uſances, 1 pour cent de perte.
*Idem* à courts jours, 1 quart de perte.

### Arrivée *de Navires.*

Du 11 au 20 Mars 1767, il eſt entré dans ce Port 20 Navires François, 3 Hollandois, 1 Suedois & 5 Anglois; ſçavoir, la *Liberté*, Capitaine *Jacobus de Rior*, venant de Nieuport chargé de côtes de tabac; le *Saint Jean*, Capitaine *Pierre Coddevin*, venant de Bruges chargé de toiles rayées, de ſtockviches de clouds & d'autres marchandiſes; le *Bien Aimé*, Capitaine *Etienne Meſſemaker*, venant d'Oſtende chargé de differens ballots de toile & de 42 barils de clouds; l'*Iſabelle*, Capitaine *Pierre Olive*, venant du Cap chargé de 117 bariques 40 quarts de ſucre brut & terré, 52 cuirs ſecs en poil, 23 futailles de café, 1 groſſe barique d'indigo, 4 caiſſes de liqueurs, 2700 *liv.* de bois de campêche & 29 madriers de bois d'acajou; le *Jeune Norbert*, Capitaine *Martin Ref*; les *Deux Bergers*, Capitaine *Jean Pieters*; l'*Heureux*, Capitaine *Louis Coreuwinder*; les *Cinq Freres*, Capitaine *Jean Claiſon*, venant de Londres; les *Trois Freres & Sœurs*, Capitaine *Jean Cartel*; les *Deux Freres*, Capitaine *Nicolas Blankeman*, venant d'Oſtende tous cinq ſur leſt; l'*Union*, Capitaine *Tobie Noſten*, venant de Charente chargé de cent dix-huit bariques d'eau-de vie; le *Saint Pierre*, Capitaine *Norbert Kompinek*; la *Marie Thérèſe*, Cap. *Juriaen Pieters*, venant de Nantes chargé de vin, de farine, de ſucre, de ſyrop, de café & de miel; le *Hareng couronné*, Capitaine *Gaſpard Degens*; le *Normand*, Capitaine *Fr. Kadick*, venant de Bordeaux chargé de ſucre verjois, de prunes, d'amandes & de café; le *Saint Michel*, Capitaine *Jean Cacens*, venant de Seudres chargé de ſel & de vin; les *Deux Freres* de Boulogne, Capitaine *Adrien Maillard*, venant de Cette avec des vins muſcat & autres, des eaux-de-vie & des amandes; la *Marie Magdeleine* de Cherbourg, Capitaine *Adrien Lamy*, venant du Havre avec du vin & du bois d'acajou; la *Providence* du Conquet, Capitaine *Hervé Morin*, venant d'Oleron avec 110 muids 12 boiſſeaux de ſel; le *Saint Jean* de l'Iſle-Dieu, Capitaine *Antoine Cadou*, venant de Bayonne avec de l'eau-de-vie, de la réglisſe, du vin de liqueur, du brai & du goudron; les *Deux Freres*, Capitaine *Ary Mact*, venant de Terver; la *Fortune*, Capitaine *Louis Sablé*, venant d'Oſtende; l'*Anna*, Capitaine *Laurent Vanderſtam*, venant d'Amſterdam; ces trois derniers Bâtimens Hollandois chargés de diverſes marchandiſes; la *Chriſtine* de Stockholm, Capit. *Jean-Charles Evert*, venant de Malaga avec des vins de liqueur, des raiſins, des citrons & des oranges; les 5 Nav. ſuiv. Anglois de Nation étoient la *Loyale Jeanne*, Capit. *Thomas Halfnight*, venant de Londres avec du tabac, du riz, du plomb & d'autres marchandiſes; la *Junon*, Capitaine *Jean Keddy*, venant de Glaſcow avec 128 boucauds de tabac; la *Nancy*, Capitaine *Arthur Webb*; le *Neptune*, Capitaine *Thomas Hoar*, venant de Dublin; la *Cérès*, Capitaine *Robert Carly*, venant de Londres tous trois ſur leur leſt.

Les 20 Navires François faiſoient enſemble l'encombrement de 1586 tonneaux; les 3 Hollandois, de 140 tonneaux; le Suedois, de 150; les 5 Anglois, de 370.

### Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 24 Navires François, 6 Anglois, 6 Hollandois, 1 Danois & 1 Pruſſien. Parmi les premiers il y en avoit 13 de Dunkerque, 3 de l'Iſle Dieu, 2 de Saint Malo, 1 de Saint Brieux, 1 de Brehal, 1 d'Argenton, 1 de Libourne, 1 de Dieppe & 1 de Cherbourg; ſçavoir, l'*Eſpérance*, Capitaine *Jacques de Cuyper*; la *Marie Louiſe*, Capitaine *Jacques de Vey*; le *Saint-Jean*, Capitaine *Robert Vaſſe*; la *Demoiſelle Maine*, Capitaine *Michel Marie*; le *Saint Jacques*, Capitaine *Dominique Echegoyent*; l'*Haleine*, Ca-